

## **DEREGLEMENTATION dans l'enseignement agricole public**

Enquête réalisée en novembre 2013 auprès des établissements d'enseignement agricole publics à partir d'un questionnaire portant sur les quatre thématiques suivantes :

### **1- Rejet d'élèves et encadrement affaibli**

1. Maintien de nombreux plafonds d'effectifs (avec refus d'inscriptions d'élèves ayant fait le choix de l'EAP)
2. Dégradation des contrats des AVSI et besoin d'accompagnement des jeunes handicapés non couverts
3. Postes d'Assistant d'Éducation détournés des tâches inhérentes aux fonctions / contrats des AE : travail d'AVSI, de secrétariat vie scolaire, de documentation...) et/ou dotations insuffisantes
4. Autres...

### **2 - Cadre horaire réglementaire non respecté et conditions d'étude abaissées**

1. Heures obligatoires non attribués (cours, TP/TD, pluri), circulaire sur les heures groupes à effectif réduit non appliquée (seconde GT, bac S)...
2. Non application des dédoublements réglementaires, heures de décharge laboratoire, heures majorées artificiellement sur les fiches de service, non application de la note service Langues Vivantes
3. Options facultatives non financées dans le cadre de la DGH
4. Autres...

### **3 - Personnels précarisés, non remplacés**

1. Non remplacement annoncé des professeurs stagiaires
2. ATL (administratifs, TFR) non remplacés, dotations insuffisantes
3. Santé sur fond d'absence d'infirmier-e-s, de visites médicales à la charge des familles...
4. Précarité accrue avec des contrats 10/12, 6 mois...
5. Autres...

### **4 - Conditions de travail dégradées en CFA-CFPPA**

1. Passage en force à 1607h dans certains CFA-CFPPA, en rupture avec le Protocole de 1998 toujours en vigueur (vers 648h)
2. Dérives statutaires manifestes en CFA-CFPPA (rattrapage indu des heures par rapport à des congés maternité, à la représentation d'élus des personnels dans les instances de l'établissement,...)
3. Autres...

### **5 – Autres / à préciser (ex. pb frais déplacement, attaques statutaires, politique régionale posant pb. - ENT, mixage, appel d'offre etc...)**

REGION	ETABLISSEMENT	ELEMENTS
--------	---------------	----------

## 1- Rejet d'élèves et encadrement affaibli

### 1.1. Maintien de nombreux plafonds d'effectifs (avec refus d'inscriptions d'élèves ayant fait le choix de l'EAP)

BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	Effectifs plafonnés en BTS « APV » Dysfonctionnement : Accueil d'étudiants hors procédure « post-bac » mais des étudiants refusés par la procédure « post-bac ».
BOURGOGNE	89 – EPL Terres de l'Yonne – AUXERRE la Brosse	A la rentrée 2013, les deux classes de term stav (aménagement et Production) ont été rassemblées en une seule, avec un maximum de 16 dans chaque spécialité. Le lycée n'a donc pas pu accueillir tous ses redoublants. 2 élèves ont dû aller à Troyes, 1 à Châtillon sur Seine, 1 à Montargis, et 2 ont arrêté leurs études.
	21 – EPL BEAUNE	En BTS, refus d'une quinzaine de dossiers (BTS VO plafonné à 32, BTS TC plafonné à 24).
	BOURGOGNE	<u>Dotation SIBL'E</u> (plafonds de recrutement dans les classes) et moyens en DGH: Il y a eu des moyens supplémentaires pour cette rentrée. Des compléments en DGH ont été alloués aux établissements, mais uniquement en cas de dépassement d'au moins trois élèves au dessus du plafond indiqué. Ces compléments permettent des dédoublements complémentaires, mais ne sont pas à hauteur de la totalité des besoins. Ces plafonds mettent les équipes en difficulté : difficultés pédagogiques lorsque les moyens ne sont pas suffisants pour tous les dédoublements, et difficultés dues aux choix que doivent faire les équipes de Direction. Ces choix (quelles classes dédoubler ? Quelles matières ?) mettent les équipes pédagogiques en situation de concurrence les une avec les autres, contribuant à la dégradation du climat de travail.
CENTRE	37 – EPLEFPA Amboise-Chambray, site de Chambray	2 <sup>nd</sup> e SAPAT : « seuil : 24 ». 50 élèves sur liste supplémentaire. A la rentrée, ajustement des effectifs : 10 élèves sur liste supplémentaire ont été contactés. 1 <sup>re</sup> SAPAT : « seuil : 24 ». 9 élèves extérieurs souhaitaient intégrer la formation. Places disponibles : 4.
	CENTRE	Plafonnements d'effectifs non levés pour certaines classes de seconde pro sur les LPA de Beaune la Rolande, de Chambray-lès-Tours et le LEGTA de Châteauroux : résultats quelques dizaines d'élèves (1 <sup>er</sup> vœux) écartés de fait...
HAUTE NORMANDIE	27 – YVETOT	Les seuils "empêchent" de recruter une dizaine d'élèves en seconde GT La première S est à 34 élèves pour un seuil de 32. Refus de tous les dossiers extérieurs au lycée.
LANGUEDOC ROUSSILLON	66 – PERPIGNAN THEZA	Plafonnement des effectifs étudiants dans les 2 sections de BTS (2 * 16 maxi), alors que le nombre de candidature est potentiellement supérieur. Une dizaine d'élèves refusés en seconde GT

	34 – MONTPELLIER	Pour Montpellier, en seconde générale et technologique le plafond de recrutement est à 36 élèves depuis plusieurs années. (moyens pour 32 élèves). Plafond pour une classe de 1°S et term S à 16 élèves, l'autre à 32. pas d'heures à effectif réduit pour une classe de 1°S et term S
LORRAINE	54- NANCY PIXERECOURT	6 classes de BTSA plafonnées à un effectif de 25 depuis des années
	57- CHATEAU SALINS	Élève de 3 <sup>ème</sup> refusés
MIDI PYRENNEES	65 – VIC EN BIGORRE	6 élèves refusés en 2nde pro NJPF
	MIDI PYRENNEES	Des élèves refusés en Bac Pro Travaux forestiers à Vic en Bigorre, en Bac Pro Agro à Pamiers, en 2 <sup>nde</sup> GT à Rodez, en BAC pro SAPAT dans plusieurs établissements, 2 <sup>nde</sup> et 1 <sup>ère</sup> Bac Pro GMNF...
	82 - LEGTA MONTAUBAN	2NDES PRO SAPAT / 110 1er voeux en juin 2013 pour une seule classe à 24, autorisation durant l'été de passer à 32 élèves mais à moyens constants.
OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	Maintien artificiel de la DGH en raison du gel d'une seconde générale et technologique. Pour ce faire ouverture d'une deuxième classe (provisoire) de terminale STAV. Ce gel se transformera en fermeture définitive d'une classe de seconde générale.
OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	refus de prendre en compte le dépassement du plafond d'effectifs accordé (16 élèves prévu en BTS et 32 inscrits)
PAYS DE LA LOIRE	53 – CHATEAU GONTIER	Maintien de plafond d'effectifs en filière professionnelle ( SDE, Aqua, TCVA)
	53 – LAVAL	Maintien de plafond d'effectifs en filière professionnelle ( SDE, AH )
RHÔNE ALPES	07 – AUBENAS	Plafonds d'effectifs maintenus en BTSA GPN (24) ; BTSA ACSE (16); STAV (24) ; Bac Pro CGEA (24)
	74- CONTAMINE SUR ARVE	Plafonnement des effectifs étudiants dans les 2 sections de BTS (2 * 16 maxi), alors que le nombre de candidature est potentiellement supérieur. Rejet d'élèves classe seconde. Une dizaine refusée.
	42 – LEGTPA Roanne Chervé	Un 17 <sup>ème</sup> élève en 1ere STAV s'est vu refusé son inscription 15 jours après la rentrée

## 1.2. Dégradation des contrats des AVSI et besoin d'accompagnement des jeunes handicapés non couverts

BASSE NORMANDIE	61 – LEGTPA SEES ALENCON	12 heures pour accompagner un étudiant autiste en BTS
BOURGOGNE	71- MACON- Davayé	4 élèves en 3ème avec notifications MDPH de 12h pour le premier, 12h pour le second, 6h pour le 3ème, et AVSi mutualisé pour le 4ème: seulement 12 accordées pour l'ensemble des 4 élèves.
BRETAGNE	BRETAGNE	Tous les contrats AVS déjà existant ont été reconduits mais sous la forme de contrat 10/12, sans les vacances etc... Exemple concret : une AVS de Pontivy qui a un contrat d'environ 10h30 hebdomadaire perçoit un salaire de 270 euros mensuels... On est pas loin du Bengladesh !!!! C'est un vrai scandale !!!
	22 – MERDRIGNAC	2 élèves à 30h d'accompagnement AVS alors que la notification MDPH dit 33h.- Un élève à 2x3=6h avec les 2 AVS ce qui ne correspond pas non plus à la notification MDPH(33h).- 2 AVS ont vu leur temps de travail diminué (stages des élèves retirés)
CHAMPAGNE ARDENNE	52 – FAYL- BILLOT	emploi d'une AVS qui a un contrat 10/12 et fait 37h/semaine.
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Dégradation du contrat AVSI ; il manque des heures par rapport aux besoins réels des élèves en situation de handicap.
LANGUEDOC ROUSSILLON LANGUEDOC ROUSSILLON	48 – ST CHELY D'ACHER	1 contrat 75% AE, 25 % AVSI. Part AVSI financée par le Fonds Social Lycéen (comme l'intégralité des autres contrats AVSI) qui n'existe donc plus sur la région
	34 – MONTPELLIER	Pour les AVSI, une convention est signée avec le rectorat. Le rectorat veut dénoncer cette convention.
LORRAINE	57- CHATEAU SALINS	Les AVSI sont financées sur la même ligne budgétaire ministérielle du Fonds social lycéen... au détriment de ce dernier (ne reste donc que le FSL du Conseil Régional Lorraine soit ... 1000€ par établissement). AVSI en contrat sur budget (statut exact en cours d'étude).

MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	<p>Alors que les crédits pour financer des postes d'AVSI ont été régulièrement augmentés ces dernières années, la DRAAF a annoncé que, comme dans les autres régions, il n'y avait plus de crédits pour financer les postes d'AVS embauchés par les EPLEFPA sous statut d'assistants d'éducation (AE). Les EPLEFPA étaient invités à recruter les AVS en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour une durée de deux ans maximum.</p> <p>Ce dispositif proposé aux établissements, que la direction régionale et le SRFD prétendent être une réponse satisfaisante à la loi de février 2005 sur l'égalité des chances, est inacceptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout d'abord il prévoit d'employer des personnes en situation de difficultés de réinsertion professionnelle (dixit Pôle emploi) en vue d'aider des jeunes en situation de difficultés d'insertion scolaire</li> <li>- Il ne permet pas d'assurer la continuité sur 3 ans de l'appui aux jeunes, puisque les CUI-CAE sont limités à 2 ans maximum</li> <li>- Il induit un surcoût de 15% environ de la prise en charge par les EPL (dont les FDR se réduisent comme peau de chagrin au cours des années), leur demandant une fois de plus de pallier le manque de discernement, d'anticipation et de volontarisme du MAAP</li> <li>- Il laisse des jeunes sans AVS au premier septembre et ce, jusqu'en décembre, puisque les CA n'ont pu prendre les décisions de création d'emploi au mois de juin</li> <li>- Il aboutira à des licenciements secs pour les AVS et mettra de côté l'évidence pédagogique de préserver le lien élève-AVS</li> </ul>
	31 – LEGTA ONDES	<p>Recrutement d'un CUI au lieu de 2 AE ½ temps ce qui aurait permis de mieux répondre aux besoins de 2 élèves de deux classes différentes et qui bénéficient chacune de 15 heures d'accompagnement.</p> <p>Annualisation des horaires du CUI (27h hebdo complétées par 3h supplémentaires proposées aux AE de l'établissement.</p> <p>Il semble que cette méthode a été déployée dans toute la région par « manque de crédits »</p>
PACA	13 – ST REMY DE PROVENCE	<p>2012-2013 : 2 AVS (15h et 6h) embauchées sur un contrat 12/12</p> <p>2013-2014 : malgré la notification de la MDPH sur le maintien des heures , le temps de travail des 2 AVS a été réduit de 10% et les contrats de travail sont passés sur 10 mois .</p>
PAYS DE LA LOIRE	53 – CHATEAU GONTIER	Besoin d'accompagnement des jeunes handicapés non couvert (seulement à 85%) décision SRFD
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	AVSI : Besoins pour 2 élèves ( 20h et 28h notification MDPH) besoins couverts pour seulement 85%
POITOU CHARENTES	16-POITOU- CHARENTES- TOUS	<u>Legta Angoulême (18 heures), Ipa Niort (20 heures pour 2 élèves)</u> : dotation AVS insuffisante.

**1.3. Postes d'Assistant d'Éducation détournés des tâches inhérentes aux fonctions / contrats des AE : travail d'AVSI, de secrétariat vie scolaire, de documentation...) et/ou dotations insuffisantes**

AUVERGNE	15 – AURILLAC	- la dotation AE couvre juste les besoins, mais la situation est tendue et sans aucune souplesse, par exemple en cas d'arrêt de travail
	63 – COMBRAILLES LPA PONTAUMUR	Dotation insuffisante pour ce qui concerne l'EPL : non prise en compte dans le calcul et répartition inéquitable des AE entre deux sites.
BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	1 AE au secrétariat vie scolaire
	61 – LEGTPA SEES ALENCON	baisse de la dotation AE de 0,5 alors que le nombre d'élève augmente
	14 – LPA VIRE	Un poste d'AE est détourné en secrétariat vie scolaire
BOURGOGNE	71- MACON- Davayé	-Dotation AE trop juste, pour couvrir tous les besoins: par exemple, présence de 2 AE seulement entre 17h30 et 8h00 pour plus de 100 internes. - Du fait d'un pôle secrétariat trop faiblement doté de nombreuses heures de service d'éducation-surveillance sont consacrées à des tâches administratives, - la dotation d'un demi-poste d'infirmière sur l'établissement comptant 230 élèves dont plus de 100 internes, est trop juste: à titre d'exemples plusieurs élèves (12) l'an passés avaient des problématiques lourdes (4 ts l'an passé, dont une au lycée, et une préparation de ts au lycée), une 30aine de PAI, 5 PPS, le suivi des dérogations de stages, les formations aux premiers secours obligatoires en bac pro, les stages santé en bac STAV... La charge de travail est trop lourde pour un mi-temps, et du coup une grande partie du suivi des jeunes en situation de mal-être est pris en charge par le service de surveillance, au détriment d'autres tâches et missions. D'une façon générale, beaucoup de projets concernant la citoyenneté et la prévention santé ne peuvent se mettre en place faute de moyens humains suffisants pour le service éducation-surveillance, mais aussi faute de moyens humains suffisants en secrétariat et infirmière.
	21 – EPL Quétigny- Plombières-lès- Dijon	<u>Dotation en AE</u> : le lycée de Plombières accueille un public particulièrement difficile. Or le service de vie scolaire est insuffisant, et parfois fermé. Sur certaines plages, aucun accueil d'élèves n'est possible en dehors des cours. Le SRFD ayant revu les dotations d'AE sur chaque site, d'après les critères cette rentrée Plombières devait perdre encore un demi poste ! (et Quétigny en gagner un demi) . Or la Direction de l'EPL, consciente des difficultés sur le site de Plombières, n'a pas procédé à cet « échange », et a conservé les dotations conformes à 2012-2013. Au final, les dotations sur Plombières et sur Quétigny sont toutes deux insuffisantes. (sans les maîtres au-pair, le service de vie scolaire à Quétigny ne tourne pas) - <u>pas de remplacement des AE</u> (hors AE congé maternité prévu)

	BOURGOGNE	<p><u>Dotation en Assistants d'Éducation :</u>  En Bourgogne, 62,5 postes d'AE en 2012-2013, <b>61 en 2013-2014</b>. Le SRFD a expliqué une nouvelle fois que la Bourgogne avait fait le choix de payer les AE au coût réel, coût qui est supérieur à la dotation de l'Etat. Les cotisations sociales augmentant, le nombre d'AE a été revu à la baisse sur la région, afin de continuer à indemniser les établissements au coût réel.  Dans plusieurs établissements (par exemple Quetigny), appel à des maîtres au-pair. Sans le recrutement de maîtres au-pair, les services de vie scolaire ne tournent pas.</p>
	58 – EPL Nevers	<p>Pas assez d'assistants d'éducation à Plagny et Challuy, Sur Challuy, nécessité de faire appel à un maître au pair le lundi et mardi soir. AE se retrouvant souvent seul à la vie scolaire.</p>
BRETAGNE	22 – MERDRIGNAC	<p>Sous effectif au niveau de la vie scolaire (manque un poste d'AE)</p>
CHAMPAGNE ARDENNE	10 - CROGNY	<p>Nous n'avons pas de structure sportive donc les ae font des aller retour jusqu'à 1h30 aller retour.</p>
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	<p>Poste d'assistant d'éducation sur des heures d'AVSI (environ 10 heures).</p>
	27 – YVETOT	<p>Toujours le décalage financement AE MAAP-EN. Les AE coûtent donc aux établissements</p>
ILE DE FRANCE	77 – EPL La Bretonnière	<p>Dotation financière des AE incomplète.  Recherche de solutions type « contrats aidés » pour assurer de la surveillance  Perte d'un poste d'AE sur le lycée -remplacé par des maîtres au pair- et d'un AE sur le CFA -non remplacé-.</p>
LORRAINE	55- BAR LE DUC -VERDUN	<p>Dotations AE insuffisantes (pour assurer un remplacement...)</p>
	57- CHATEAU SALINS	<p>sous dotation en AE cette année, la création temporaire d'un ETP AE devant servir à « compenser » la formation des 2 CPE stagiaires (déprécarisés)  .Dotation projetée en AE insuffisante pour la rentrée 2014 même avec la prévision du maintien de la dotation, en effet une augmentation des effectifs est prévue  .Les AE sont sollicités pour faire des transports (TP à l'exploitation) et pour du travail de secrétariat, ils sont également utilisés pour s'occuper des DIMA, formation pilotée dans le cadre de la future UFA en partenariat avec le CFA de Courcelles-Chaussy et financée par le Conseil Régional</p>
	88 – MIRECOURT	<p>Un demi poste en moins cette année mais des maîtres au pair en plus. Le problème national de sous-financement des AE se retrouve à Mirecourt : cette année le manque de moyens est de presque 30000€.</p>

MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	<p>101.5 ETP d'assistants d'éducation est insuffisante. Des postes d'AE ont été supprimés dans certains lycées pour les affecter dans d'autres où la situation devenait très tendue. Mais cela reste insuffisant pour ceux-là et devient catastrophique pour les autres qui en perdent : à Villefranche par exemple 4 AE seulement et par moment, 1 AE tout seul pour gérer la vie scolaire...</p> <p>Il est grand temps que la dotation soit augmentée au risque de voir des situations devenir dangereuses. Il est inacceptable que le DRAAF-SRFD renvoie la responsabilité sur les EPL qui ont des élèves dont le domicile familial est éloigné et qui nécessitent une ouverture des internats le week-end, comme à Saint-Affrique.</p>
	65 – VIC EN BIGORRE	Manque au moins un AE : remplacé par 2 maitres au pair ce qui coute à l'EPL
PAYS DE LA LOIRE	85 - LUCON PETRE	Besoin d'un demi poste d 'assistant d'éducation.
	53 – CHATEAU GONTIER	Manque criant en personnel AE ( 2 )
	53 – LAVAL	Manque criant en personnel AE ( 3)
	49 – MONTREUIL BELLAY	un contrat CAE pour couvrir des besoins en vie scolaire ( 10 h à l'internat) et au CDT afin de couvrir les horaires d'ouverture le soir jusqu'à 19h

PICARDIE	80 – BAIE DE SOMME	<p>Au niveau du LPA : un poste en CUI complétait la dotation du ministère en poste d'Assistants d'Éducation sur le temps d'externat (1 poste temps plein externat / 2 postes temps plein internat). Décision de la direction de ne pas renouveler les contrats CUI sur l'ensemble des services (Vie scolaire, CDI et Restauration)</p> <p>Dans le même temps, au niveau de l'UFA, la surveillante d'externat a vu son temps de travail ramené de 100 % à 70 % pour une question de légalité de contrat de travail.</p> <p>Organisation du Service Vie Scolaire en fonction de ces contraintes :</p> <p>de ce fait, il y a des plages horaires où la surveillance des élèves et des apprentis fait défaut et où le bureau Vie scolaire est fermé au LPA. Impossibilité d'appliquer certains aspects du règlement intérieur, sur l'interdiction de sortir pour fumer aux récréations par exemple, car pas d'assistante d'éducation en poste dans la cour. Obligation de demander au personnel du secrétariat de venir ouvrir la bagagerie le vendredi quand la CPE est en réunion à l'extérieur de l'établissement car plus d'AE le vendredi à partir de 13h20.</p> <p>Difficulté pour les personnels de la Vie Scolaire de prendre le temps de pause prévu à leur EDT, Assistante d'Éducation comme CPE.</p> <p>Impossibilité de mettre en place des actions, payées par le Conseil Régional, en raison du manque de personnel.</p> <p>Moins de temps à accorder aux élèves par l'AE en poste en journée car plus de sollicitations et impossibilité de s'appuyer sur le collègue en contrat aidé pour le suppléer.</p> <p>Plus de secrétariat Vie Scolaire sur le LPA : Augmentation de la charge de travail pour la CPE avec davantage de dossiers à traiter au détriment du temps pouvant être accordé aux élèves. De ce fait, augmentation du temps de travail et de présence dans l'établissement, avec impossibilité matériel de récupérer les heures effectuées à un quelconque moment afin de parvenir à traiter tous les dossiers et à mener à bien les actions éducatives, d'écoute et de suivi des élèves en même temps que les dossiers administratifs chronophage et à date butoir.</p>
POITOU CHARENTES	16-POITOU-CHARENTES-TOUS	<u>Legta Angoulême</u> : envisage des contrats 10 /12 pour les AE
RHÔNE ALPES	07 – AUBENAS	AE qui remplace plusieurs agents administratifs en arrêt de travail (3 en maladie) + heures supplémentaires à d'autres AE

#### 1.4. Autres...

	BOURGOGNE	58 – EPL Nevers	1 infirmière pour 3 sites de l'EPL (Cosne sur Loire, Challuy, Plagny) ! Manque au moins 1 demi poste de technicien de laboratoire ( filières PA et Gêmeau en BTS + les 2 classes de filières S + LICENCES PRO et CFA )
	PAYS DE LA LOIRE	44 – NANTES ST HERBLAIN	Contrat de 6 mois pour un TFR vie scolaire sur un besoin permanent à l'année

## 2 - Cadre horaire réglementaire non respecté et conditions d'étude abaissées

### 2.1. Heures obligatoires non attribués (cours, TP/TD, pluri), circulaire sur les heures groupes à effectif réduit non appliquée (seconde GT, bac S)...

AQUITAINE	33 – MONTBAZILLAC	refus de la LV espagnol pour les élèves de 2 <sup>e</sup> pro
AUVERGNE	15 – AURILLAC	- heures à effectifs réduits non attribué en 1 <sup>ère</sup> S ( 21 élèves) et term S (23 élèves) Elles le sont en sde : 2 classes à 22 élèves - une partie des heurs de pluri non attribuées en BTS STA ( suite à suppression de poste)
BOURGOGNE	21 – EPL BEAUNE	la classe de 2de G, qui accueille 19 élèves, ne bénéficie que de 5h hebdo pour travail à effectifs réduits, au lieu des 10h hebdo réglementaires.
	71 – EPL FONTAINES (sites Fontaines – Charolles – CFA	Trois classes de 2de G à Fontaines , les plafonds sont fixés à 32, 32 et 16, ainsi la dotation accordée pour enseignement à effectif réduit est de 23h (10h +10h + 3h). Or la réalité est que les 3 classes ont des effectifs semblables, autour de 22-23 élèves, et les trois classes devraient bénéficier chacune de 10h hebdo pour enseignement à effectif réduit. Il faudrait 30h hebdo au lieu de 23h.
	71 – EPL VELET	deux classes de 2de G à La Brosse , les plafonds sont fixés à 24 et 16, ainsi la dotation accordée pour enseignement à effectif réduit est de 13h (10h + 3h). Or la réalité est que les 2 classes ont des effectifs semblables, autour de 20 élèves, et les deux classes devraient bénéficier chacune de 10h hebdo pour enseignement à effectif réduit. Il faudrait 20h hebdo au lieu de 13h.
CENTRE	37 – LEGTA TOURS-FONDETTES	Problème de places en laboratoire (bio-physique) pour une classe de BTS PA – dédoublement assuré pour des raisons de sécurité sur des heures de pluri...
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Volume horaire de dédoublement en S insuffisant (accompagnement personnalisé).
LANGUEDOC ROUSSILLON	34 – MONTPELLIER	Les heures à effectifs réduits en filière S pour les classes de 1 <sup>o</sup> et term ne sont pas affectées (3 classes par niveau pour la région)
LORRAINE	54- NANCY PIXERECOURT	En S, les heures groupes à effectifs réduit n'ont jamais été attribuées ; raison invoquée : les effectifs sont déjà petits .
	57- CHATEAU SALINS	Nous avons dénoncé (courrier à la DGER+SRFD) l'an passé une DGH insuffisante (non financement d'un dédoublement de bac pro CGEA/CGEH) et une rallonge accordée en août a permis de limiter les dégâts, mais des aménagements permettent des économies de DGH au détriment de l'intérêt des élèves (exemples : EIE communs, certains dédoublements des 2 classes effectuées en fait en 3 groupes pour économiser un groupe).
MIDI PYRENNEES	65 – VIC EN BIGORRE	Heures de pluri manquantes en 1 <sup>ère</sup> STAV (12 h en HG et ESC, 6h en SES) : la répartition entre 1 <sup>ere</sup> et term est apparemment prévue dans Sibl'e avec 2,5h/2,5h (ce qui est ingérable dans les EDT pas de volume horaire multiple de 5!)

	MIDI PYRENEES	Nous constatons que la DGH régionale consommée est largement supérieure à la DGH régionale attribuée ; la DGH attribuée aux lycées, notoirement insuffisante, est un outil utilisé par les équipes de direction, soumises aux pressions du SRFD, pour comprimer les heures. De fait les entorses aux référentiels officiels sont nombreuses (pas de dédoublements, heures de pluridisciplinarité rabotées, stages santé pas assurés à 100 %, décharges labo statutaires diminuées, etc.).
	82 - LEGTA MONTAUBAN	1ère S: 26 élèves seulement 2h/s à effectif réduit Tles S : 18 élèves , 2h/s à effectif réduit Heures de décharge de labo incomplète : 0,89h/s en physique/chimie et 0,89h/s pour la chaire de bio
OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	Pas de dédoublement en BTS1 (32 élèves inscrits au lieu de 16 prévus par la DGH) - Les heures à effectif réduit non appliquée en 1 <sup>ère</sup> S car 10 élèves point 2
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	Circulaire sur effectifs réduits non appliquée en Bac S ( NB : effectifs réduits à 11 en Terminale et 14 en 1ereS.
	53 – LAVAL	Non respect de l'arrêté pour la filière S : manque d'heures de groupes à effectifs réduits en 1ère et term S
	44 – NANTES ST HERBLAIN	Pas de groupes à effectif réduit en terminale S Nécessité d'avoir un effectif de 24 en BTSA TC pour pouvoir appliquer un seuil de dédoublement à 16.
PICARDIE	80 – BAIE DE SOMME	2nde SAPAT : 30h d'EIE (Découverte du milieu professionnel) non assurées. Term SAPAT : 20h d'EIE sur les 28h prévues 1ère SAPAT : 2h de TP élève (santé) sur les 2,5h
POITOU CHARENTES	16-POITOU- CHARENTES- TOUS	Legta Melle : la grille horaire de la classe de 3° compte les horaires enseignants sur 32 semaines ; les élèves n'étant présents que 30 semaines, les moyens correspondants sont affectés pour d'autres classes
RHÔNE ALPES	74- CONTAMINE SUR ARVE	DGH insuffisante pour permettre les dédoublements prévu dans le référentiel STAV (ex, langues),
	42 – LEGTPA Roanne Chervé	2e GT, 1ere et term S : pas d'heure à effectif réduit

**2.2. Non application des dédoublements réglementaires, heures de décharge laboratoire, heures majorées artificiellement sur les fiches de service, non application de la note service Langues Vivantes**

AQUITAINE	33 – MONTBAZILLAC	pas de dédoublement pour les élèves de 1ere professionnelle forêt ( effectif supérieur à 16)
AUVERGNE	15 – AURILLAC	Circulaire LV non appliquée
BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	Bac S dédoublement non pris en compte comme à l' EN
BOURGOGNE	21 – EPL Quétigny-Plombières-lès-Dijon	Concernant les trois classes de 2de G à Quétigny, les plafonds sont fixés à 32, 32 et 16, ainsi la dotation pour enseignement à effectif réduit est de 23h (10h +10h + 3h). Or pour de meilleures conditions pédagogiques il faudrait faire 3 classes d'effectif semblable, autour de 23-24 élèves, et les trois classes devraient bénéficier de 10h hebdo pour enseignement à effectif réduit . En 1ere STAV Aménagement à Quétigny l'effectif est de 17 mais pas de dédoublement accordé (plafond 16). En BTSA 1 APV à Quétigny les étudiants sont 27, pour un plafond fixé à 24. Quelques heures complémentaires, permettent de dédoubler la bio, les maths. . . pas toutes les matières pour lesquelles un dédoublement au delà du 24eme étudiant est prévu, malgré la réglementation. Cette situation crée des rivalités entre les équipes (une autre filière dans le même lycée avait un plafond à 32, et a donc tous les dédoublements accordés, ce qui est normal mais crée un sentiment d'injustice) . Plombières : regroupement des 2pro vente et 2de pro ABIL en EPS alors que sur le site il n'y a pas d'équipement sportif ; des déplacements sont donc nécessaires : problèmes de sécurité
	71- MACON-Davayé	- 1ère bac pro CV /VV: effectif de la classe avec les deux sections 34. sont dédoublés à 2 groupes au lieu de 3 alors que seuil à 16 en informatique par exemple. - BTS 1 VO/TC : un groupe de 17 et un autre de 18 alors que le dédoublement doit se faire au delà du 16eme dans certaines matières
	21 – EPL BEAUNE	- En 2de pro VV, le plafond était à 24 mais les élèves sont 29, or tous les dédoublements prévus au delà du 24e élève ne sont pas assurés. - De même en BTSA TC1, les étudiants sont 29 pour un plafond fixé à 24, le SRFD a accordé quelques moyens complémentaires, mais tous les dédoublements prévus au delà du 24e étudiant ne sont pas assurés.
	21 – EPL CHATILLON SUR SEINE	- pas de dédoublement en anglais en bac pro 1 et 2 CGEH (25 élèves en 1ere et 27 élèves en terminale)
	58 – EPL NEVERS	A Cosne en bac pro, 30 élèves : classe non dédoublée en matières générales.
	BOURGOGNE	Circulaire sur les dédoublements en cours de langue vivante non respectée (dédoublément à partir du 21eme élève en première et en terminale)
BRETAGNE	22 - MERDRIGNAC	NDS de 2007 sur les dédoublements (labo anglais) non respectée
ILE DE FRANCE	77 – EPL La Bretonnière	Plus de décharges Labo pour les profs (mais ACEN 70% sur poste d'aide labo)

LANGUEDOC ROUSSILLON	66 – PERPIGNAN THEZA	Non prise en compte des effectifs supérieurs au seuil des 24 élèves imposés par le SRFD, Effectifs classes notés sur les fiches de service non conformes au texte officiel (inférieur à la réalité). Non prise en compte des changements d'effectifs entre Juillet et la rentrée de septembre. Annualisation de plus en plus d'enseignements .
	34 – MONTPELLIER	Pour des services d'enseignant, l'administration prend en compte les heures de TP, TD, heures à effectifs réduits pour la majoration du service à effectuer. Toutes les heures de labo, langues, sciences physiques, SVT ne sont pas affectées dans tous les établissements de la région. L'administration de l'établissement de Montpellier accorde des dédoublements pour la classe de post BTS-DUT alors qu'ils ne sont pas dans le référentiel.
NORD PAS DE CALAIS	62 - RADINGHEM	Pas de de dédoublement en filière technique Pas de dédoublement en Sde pro SAPAT en anglais
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	Problème du regroupement /Dégroupement ACSE -TC . Même s'il a été obtenu , in fine, en juin, il reste le problème que nous avons 4 classes dans 2 structures ! <u>Et donc, problème sur décharge coordo</u> de 2 classes sur 4 prises sur Établissement .
	53 – CHATEAU GONTIER	Pas d'application de la NS langues
	53 – LAVAL	Pas d'application de la NS Langues - Volume horaire en LV2 insuffisant en seconde GT
	85 – LYCEE NATURE	Non application de la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2023 du 13 février 2007 sur la rénovation de l'enseignement des langues vivantes qui prévoit « à la rentrée 2007 , les effectifs en cours de langues sont dédoublés à partir du 21ème élève sur 50% de l'horaire pour les classes de terminale de la voie générale, technologique et professionnelle. A la rentrée 2008, cette réduction de l'effectif en cours de langues portera sur la <u>totalité de l'horaire</u> et sera élargie aux <u>classes de première</u> ». Cette année des classe avec un effectif supérieur à 20 ne sont pas dédoublées alors qu'il est prévu un contrôle certificatif de compréhension orale dans l'année.
POITOU CHARENTES	16-POITOU- CHARENTES- TOUS	<u>Legta Surgères</u> : BTSA STA APT, tous les dédoublements ne sont pas réalisés en enseignement général, les moyens correspondants sont affectés pour d'autres classes.
RHÔNE ALPES	07 – AUBENAS	En Agronomie : pas de dédoublement à partir de 16 élèves ;
	74- CONTAMINE SUR ARVE	Non prise en compte des effectifs supérieurs au seuil des 24 élèves imposés par le SRFD, Effectifs classes notés sur les fiches de service non conformes au texte officiel (inférieur à la réalité). Non prise en compte des changements d'effectifs entre Juillet et la rentrée de septembre.

### 2.3. Options facultatives non financées dans le cadre de la DGH

BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	Option section sportive hippique non financée
	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	L'option hippologie-équitation est financée par le lycée ce qui n'est pas rien dans un lycée à dominante équine ! Le non affecté prend une ampleur inquiétante
BOURGOGNE	71- MACON-Davayé	Dotation insuffisante pour les enseignements facultatifs : Aucun enseignement facultatif n'est proposé aux élèves de première ni de terminale bac pro.
	BOURGOGNE	<u>Dotation pour les enseignements facultatifs</u> : Pour les besoins facultatifs, chaque établissement a reçu la moitié seulement de sa dotation SIBL'E. Inéquité pour les élèves, selon l'établissement dans lequel ils sont inscrits. Certains élèves ont un choix, pour d'autres aucun enseignement facultatif ne leur est proposé (filière pro à Mâcon par exemple)
CHAMPAGNE ARDENNE	10 - CROGNY	financement inférieur aux besoins
	10 - St POUANGE	financement inférieur aux besoins
HAUTE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE	Région : aucune DGH pour enseignement facultatif. Pris sur budget établissement.
	27 – YVETOT	Yvetot : section européenne pas financée par DGH région (budget établissement)
LANGUEDOC ROUSSILLON	48 – ST CHELY D'ACHER	Options facultatives non financées (hippologie, 2 <sup>ème</sup> LV))
	66 – PERPIGNAN THEZA	Options facultatives non prises en compte dans la DGH. Heure de labo langues refusée alors que plus de 6 « cabines » c a d poste informatique dans le laboratoire de langues, Refusé en CTREA par SRFD,
LORRAINE	57- CHATEAU SALINS	les options (équitation+section euro+pratique pro) ne sont pas financées cette année et ne le seront pas à la rentrée 2014
NORD PAS DE CALAIS	62 - RADINGHEM	enseignement facultatif sans heures dégagées ( 3h /semaine/ la filière pro et techno non respect de la note de service
PAYS DE LA LOIRE	44 – NANTES ST HERBLAIN	- Financement réduit pour la LV2 espagnol en BTSA TC (50h financées pour des besoins de 90H)
	72 – LE MANS ROUILLON	- Options Facultatives non financées DGH : Hippologie ( Seconde GT + Bac techno) - Option Pratique en milieu professionnel ( stage à l'Étranger) en Bac Pro pris sur heures non affectées Bac Pro ( AP, Tutorat..) alors qu'auparavant financés à part entière comme option
	53 – LAVAL	Options facultatives non financées (financement par familles, par DGH, horaires non affectés, annualisation...)
	53 – CHATEAU GONTIER	Pas de financement des options facultatives
POITOU CHARENTES	16-POITOU-CHARENTES-TOUS	<u>Legta Angoulême</u> : les options facultatives sont maintenues sur le budget de l'établissement.
RHÔNE ALPES	74-CONTAMINE SUR ARVE	Annualisation de plus en plus d'enseignements

## 2.4. Autres...

BASSE NORMANDIE	14 – LPA VIRE	SALLES PETITES /manque de salles 1 amphi + 1 foyer des élèves <u>très dégradé</u>
	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	Présence de titulaires en double affectation (2)
BOURGOGNE	BOURGOGNE	<u>Individualisation</u> : 2700h (public+privé) pour individualisation hors DGH. Ce qui se traduit par 1h par an / élève concerné par le dispositif !
	71 – EPL VELET	problème des deux filières différentes (GMNF et Forêt) rassemblées dans une même classe, qui pose des difficultés pédagogiques. A titre d'exemple, les calendriers des stages sont difficilement compatibles et le volume horaire de pratique n'est pas le même entre les deux référentiels....
BRETAGNE	22 – MERDRIGNAC	Des EDT mal conçu qui rendent impossible la conduite des services. (cours dans 2 classes en même temps, salles spécifiques non disponibles sur les créneaux à l'emploi du temps, etc)
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Plus de tutorat assuré (bénévolat) .
MIDI PYRENEES	65 – VIC EN BIGORRE	AP distribué pour compléter les services (verrouillé pour certaines disciplines qui ont des HS : ex : français!)
OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	Sur les états de service, on voit apparaître des heures pour les journées de socialisation des secondes en début d'année, ce qui ne correspond pas à une obligation statutaire. Forte pression de la direction pour que tous les enseignants s'impliquent non seulement pour les activités extérieures en journée mais aussi la nuit (bivouaquer sous les tentes, etc...)
OUTRE MER GUYANE	97- EPLEFPA de Guyane.	Emploi du temps proches d'emplois du temps « annualisés »
PAYS DE LA LOIRE	53 – LAVAL	Pas d'ESC en EATDD (seconde) pour cause de non remplacement de temps partiels choisis

### 3 - Personnels précarisés, non remplacés

#### 3.1. Non remplacement annoncé des professeurs stagiaires

AUVERGNE	15 – AURILLAC	Moyen de remplacement attribués pour 1 collègue ( stagiaire concours interne) et pour remplacement de congé de paternité.
BASSE NORMANDIE	61 – LEGTPA SEES ALENCON	Non remplacement prof stagiaire
	14 – LE ROBILLARD	Pas de remplacement des profs stagiaires si pas de titulaire poste à 70 % = insuffisant
	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	Profs stagiaires non remplacés (3 stagiaires)
BOURGOGNE	58 – EPL NEVERS	Enseignants en stage (reçus aux concours) en auto-remplacement : alourdit considérablement la charge de travail.
BOURGOGNE	71 – EPL VELET	Non remplacement stagiaire « déprécarisation » (1 cas au total sur l'établissement)
BRETAGNE	22 – MERDRIGNAC	Heures affectées à des collègues dans leur service pour remplacer des collègues quand ils partent en stage dans le cadre de la dé-précarisation Les professeurs stagiaires ne seront pas remplacés
CENTRE	37 – EPLEFPA Amboise- Chambray, site de Chambray	Le remplacement des 3 professeurs stagiaires pendant leurs semaines de stage n'est pas prévu.
CHAMPAGNE ARDENNE	52-CHAUMONT	Pas de remplacement d'une IAE et d'une PCEA qui sont stagiaires
HAUTE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE	Région : non remplacement des enseignants reçus concours. La notification des HS est arrivée en retard et insuffisante. Manque 400 heures. Sans tenir compte des 600h de vacation attribuées pour remplacement mais peu utilisables...
LANGUEDOC ROUSSILLON	48 – ST CHELY D'ACHER	Non remplacement de professeurs stagiaires
LORRAINE	88 – MIRECOURT	pas de remplacement pour les collègues à l'ENFA !
MIDI PYRENEES	65 – VIC EN BIGORRE	HSE proposées à un stagiaire déprecarisation pour rattraper les semaines de stage
	32 – LPA RISCLE	stagiaire PCEA avec un EDT PLPA
	82 - LEGTA MONTAUBAN	1 enseignante stagiaire en math (déprécarisation) pas de remplacement prévu
NORD PAS DE CALAIS	62 - RADINGHEM	pas de remplacement du prof stagiaire d'EPS
OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	Non seulement les professeurs stagiaires ne sont pas remplacés mais on impose à l'un d'entre eux de récupérer les heures dues aux élèves alors que la collègue était en formation. La direction de l'EPLFPA de Saint-Paul où exerce cet agent stagiaire sortant concours considère comme "normale" la récupération de ces heures de cours perdues du fait de ses périodes de formation, puisque l'horaire d'enseignement en BTSA est annualisé selon cette même direction.

OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	Non remplacement des 6 professeurs stagiaires
PAYS DE LA LOIRE	44 – NANTES ST HERBLAIN	Pas de remplacement pour l'enseignant d'espagnol en stage de déprécarisation (6 semaines)
	53 – LAVAL	Non remplacement des enseignants stagiaires (DEPREC)
	72 – LE MANS ROUILLON	Non remplacement prof stagiaires
	53 – CHATEAU GONTIER	Pas de remplacement d'enseignants stagiaires (DEPREC)
	49 – MONTREUIL BELLAY	1 prof stagiaire non remplacé (loi de précarisation ) pendant les stages
POITOU CHARENTES	16-POITOU- CHARENTES- TOUS	Non remplacement des professeurs stagiaires dans tous les epl concernés.

### 3.2. ATL (administratifs, TFR) non remplacés, dotations insuffisantes

BASSE NORMANDIE	61 – LEGTPA SEES ALENCON	Dotation insuffisante en poste administratif (2 sites)
	14 – LPA VIRE	Manque d'1 TFR INFORMATIQUE ( précarisation d'un collègue qui va de CDD en CDD) MANQUE 1 TFR vie scolaire
BOURGOGNE	21 – EPL Quétigny- Plombières-lès- Dijon	- Pour la maintenance informatique, seulement un poste TFR-IBA à 70% pour les deux sites, en CDD jusqu'à début février seulement : pb de précarité + besoins non satisfaits. Le poste devrait être ouvert à la déprécarisation, mais il restera le problème du manque d'un poste de TFR-IBA sur Plombières. - Sur Quetigny : un poste TFR-doc à 70% en CDD jusqu'à début février seulement : pb de précarité. Le poste devrait être ouvert à la déprécarisation,
	58 – EPL NEVERS	Contrats aidés en informatique et documentation : durée très courte des contrats, précarité, turn over. Détournement du principe du contrat aidé en employant des personnels qualifiés en informatique, Dotation insuffisante en ATL : des secrétaires obligées de compléter leur temps de travail sur autres établissements
	BOURGOGNE	<u>Dotations postes administratifs</u> : Du fait d'un pôle secrétariat trop faiblement doté de nombreuses heures de service d'éducation-surveillance sont consacrées à des tâches administratives.
BRETAGNE	BRETAGNE	Lauréates de concours AA catégories C : 5 lauréates en Bretagne, 1 ACE, 4 ACB.....Nous n'avons cependant pas été informé de pratiques de licenciement ou d'avenant (6 mois). Il n'y aurait à ce jour que 3 postes potentiels à proposer aux 5 lauréates (1 seule sur son poste).
	22 – MERDRIGNAC	Sous effectif au CDI (manque un poste de TFR documentation)
CENTRE	37 – LEGTA TOURS- FONDETTES	De plus en plus d'élèves, de plus en plus de travail, de plus en plus d'heures supplémentaires que l'on ne peut jamais récupérer et toujours de moins en moins de personnels pour maintenir un service public de qualité et de bonnes conditions de travail. personnels administratifs du LEGTA (secrétariat vie scolaire et gestion des personnels en particulier)
CHAMPAGNE ARDENNE	10 - CROGNY	La Draf considère un sureffectif dans la dotation de l'EPL (+4 ETP), les prochains départs ne seront pas remplacés et la situation va être alarmante.
	10 - St POUANGE	La Draf considère un sureffectif dans la dotation de l'EPL (+4 ETP), les prochains départs ne seront pas remplacés et la situation va être alarmante.
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Aide-labo qui n'a pas encore signé de contrat donc pas de salaire ( avance de l'ALESAC). Non remplacement d'un agent administratif lycée (arrêt maladie de longue durée).
HAUTE NORMANDIE	27 – YVETOT	la secrétaire administrative est enfin remplacée depuis début décembre (3 mois sans).

ILE DE FRANCE	77 – EPL La Bretonnière	. Remplacement d'un ACB entretien à 100% (départ en retraite) par un ACB 50% Transfert d'une partie du temps de travail de 4 ATTE 1 spécialisés titulaires région vers l'entretien des espaces verts, suite au départ d'un ACB.
LANGUEDOC ROUSSILLON	34 – MONTPELLIER	Pour les personnels administratifs, ATE sur budget d'établissement selon le bon vouloir de l'administration l'IAT est attribuée ou pas.
LORRAINE	57- CHATEAU SALINS	Un départ en retraite l'an prochain au secrétariat (standard) dont le remplacement est incertain.
LORRAINE	55- BAR LE DUC -VERDUN	Problème du remplacement plafonné à 70 % e qui ne permet pas d'assumer la charge de travail et induit un salaire insuffisant
MIDI PYRENEES	32 – LPA RISCLE	Stagiaire pas remplacé
OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	Personnel administratif (arrêt de maladie de plus de 3 semaines non remplacé). Le service tourne au ralenti et ceux qui restent se partagent le travail payé en horaire SMIC
PAYS DE LA LOIRE	44 – NANTES ST HERBLAIN	- Non titularisation d'une collègue ATLS ayant été reçue au concours en juin 2013
	53 – LAVAL	Création de contrats 4 mois , 6 mois pour fléchage DEPREC pour les ATLS
	53 – CHATEAU GONTIER	Dotation insuffisante en ATLS
	85 – LYCEE NATURE	- Perte d'un poste administratif à la rentrée 2013 - Les contractuels administratifs ont eu la surprise de recevoir un contrat de 4 ou 5 mois- sans avoir été avertis à l'avance de la réduction de la durée de leur contrat, sans un mot d'explication et sans savoir s'ils seront renouvelés ou non en janvier... (dans l'attente des affectations des sortants de concours déprec. - On peut comprendre que ce soit compliqué mais ce n'est pas une raison pour traiter les agents comme si ce n'était pas des personnes!) La façon dont est mise en œuvre la dé-précarisation des catégories C fragilise encore plus ces agents (déjà à 70% maxi). Cela se fait à leur détriment alors que c'était sensé les consolider.
POITOU CHARENTES	16-POITOU-CHARENTES-TOUS	<u>Legta Angoulême</u> : problème des ATL à 70%
RHÔNE ALPES	42 – LEGTPA Roanne Chervé	Non remplacement de 40% ATFR (temps partiel choisi)et 10 % TFR Laboratoire (décharge syndicale) Absence de poste TFR documentation (une contractuelle avec un financement dont on ignore la provenance

### 3.3. Santé sur fond d'absence d'infirmier-e-s, de visites médicales à la charge des familles...

BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	contrat de travail signé à la rentrée et malgré tout les personnels travaillent ( infirmière accompagnant les élèves à l'hôpital!)
BOURGOGNE	21 – EPL Quétigny-Plombières-lès-Dijon	difficultés liées au manque d'infirmière (pas d'infirmière sur le lycée de Plombières, malgré la présence d'internes !)
	71 – EPL FONTAINES (sites Fontaines – Charolles – CFA	pas d'infirmière sur le lycée de Charolles, et ce malgré la présence d'internes !
	71 – EPL VELET	Pas de poste d'infirmière. L'infirmière de Chateau-Chinon est présente une journée par semaine seulement.
CENTRE	CENTRE	LPA Montoire – LPH Blois : absence infirmière
ILE DE FRANCE	77 – EPL La Bretonnière	Pas de médecine du travail pour les ACB
MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	la dotation en personnel infirmier reste insuffisante, et il n'y aucun remplacement en cas d'absence. Les représentants au CHSCTREA ont obtenu qu'un groupe de réflexion soit réuni afin de faire une analyse des conditions de travail des 14 infirmier-e-s de la région (pour 18 lycées, près de 7000 élèves et apprenti-e-s).
	32 – LPA RISCLE	Visite médicale à la charge du LPA
PAYS DE LA LOIRE	53 – CHATEAU GONTIER	Absence de poste d'infirmière malgré une ouverture dès le dimanche et des jeunes confrontés à de graves problèmes de santé.
	53 – LAVAL	Compte tenu du manque de moyens : visites médicales obligatoires pour les personnels non assurés

### 3.4. Précarité accrue avec des contrats 10/12, 6 mois...

HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Poste contrat aidé à la place d'un besoin agent ministère (CDI fonctionne avec un agent donc fermeture handicapante du CDI pour les élèves)
ILE DE FRANCE	77 – EPL La Bretonnière	CDD de formateurs CFA renouvelés avec changement de temps de travail après la rentrée scolaire
LORRAINE	57- CHATEAU SALINS	Précarité d'une ACER en vacances sur Château-Salins et en parallèle à ½ temps sur Courcelles-Chaussy. titulaire est responsable UFA, libérée d'un tiers-temps et remplacée par une contractuelle sur budget
	55- BAR LE DUC -VERDUN	Réapparition de professeurs en vacation
MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	Le CSRFD, préférant distribuer des heures supplémentaires aux enseignants en poste ou faire appel à des agents vacataires, refuse d'augmenter la quotité de travail d'agents contractuels d'enseignement à temps incomplet alors que cela aurait pu parfois permettre de palier ces manques et d'améliorer la situation financière des agents. D'autres fois, les manques sont tellement importants que ce sont des demi-postes, voire des postes entiers qu'il faudrait créer (Cahors, Villefranche de Rouergue, Auch, etc.). Mais le plafond d'emplois serait atteint !
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	Signature de contrat à posteriori pour 1 enseignant de Bio , remplaçant une collègue en maladie ( question de responsabilité si accident?)
POITOU CHARENTES	16-POITOU-CHARENTES-TOUS	<u>Lpa Niort</u> : Une attachée contractuelle sur poste vacant, s'est vue proposer un contrat 6/12
RHÔNE ALPES	07 – AUBENAS	En Français, un poste ACEN à 50% + 6h hebdo contrat CFPPA (échanges inter-centres)

### 3.5. Autres...

BASSE NORMANDIE	14 – LE ROBILLARD	Problème de la conduite des mini bus par les enseignants : quelles responsabilités ?
	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	Beaucoup d'ACB (ménage, cuisine), de contrats aidés avec beaucoup de turn-over.
BOURGOGNE	21 – EPL CHATILLON SUR SEINE	Manque ½ poste français/histoire-géographie à la dotation. Pour combler ce manque, cette année encore certains collègues acceptent (contre leur gré) des heures supplémentaires mais il reste des heures à effectuer et difficulté de recruter un vacataire sur le Chatillonnais. Il serait sans doute plus facile de recruter un ACEN à mi- temps, mais l'établissement n'a pas l'autorisation de recrutement au motif que la région a atteint le maximum de son plafond d'emploi . pas de TFR IBA sur l'établissement ! 3 enseignants stagiaires cette année : c'est beaucoup sur un petit établissement ; cela accentue le problème des collègues en heures sup contre leur gré.
	71 – EPL VELET	Remplacement à 70% de la PCEA documentation pour son congé de maternité. Ce poste est à 100% et cela nous rappelle l'idée de voir ce poste à la baisse. Or il y a beaucoup d'internes et l'ouverture maximale du CDI est importante également en dehors du temps scolaire.
LORRAINE	57- CHATEAU SALINS	Heures supplémentaires d'un ACEN non payées. Problème de comptabilisation du 3 <sup>ème</sup> enfant d'un ACEN (non rétroactivité de sa prise en compte).
MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES	On ne peut se satisfaire que les compétences d'un vrai CHSCT soient toujours niées par notre administration (en particulier en ce qui concerne le droit d'enquête et le droit de visite) privant les personnels d'une instance de protection de leur santé au travail.
OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	problème des frais de déplacement et des ordres de mission pour deux agents de l'EPLEFPA de Saint-Joseph qui interviennent pour compléter leur service dans l'EPLEFPA de Saint-Paul distant d'environ 90 km. leur complément de service a commencé depuis le début février 2013, il se poursuit cette année.
OUTRE MER GUYANE	97- EPLEFPA de Guyane.	Lycée : Les salaires des nouveaux arrivants ACE sont partiellement réglés ou engagés avec 1 à 2 mois de retard. CFPPA : Les salaires versés ne correspondent pas toujours aux salaires annoncés. Problèmes pour les personnels en fin de contrat (inscriptions à pôle emploi,...) et de vérifications des sommes régularisées en fin de mois.

## 4 - Conditions de travail dégradées en CFA-CFPPA

### 4.1. Passage en force à 1607h dans certains CFA-CFPPA, en rupture avec le Protocole de 1998 toujours en vigueur (vers 648h)

BASSE NORMANDIE	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	En Français, un poste ACEN à 50% + 6h hebdo contrat CFPPA (échanges inter-centres)
BOURGOGNE	71 – EPL FONTAINES (sites Fontaines – Charolles – CFA	CFA 71 : coefficient 1,25 non appliqué pour les BTS
	58 – EPL NEVERS	CFA : 2 postes gagés ont muté sur le LPA et le LEGTA, ils ont gardé quelques heures d'intervention au CFA. Les heures restantes ont été redistribuées sur les autres formateurs sous forme de vacances.
BRETAGNE	BRETAGNE	Dans au moins un EPL (Chateaulin-Morlaix-Kerliver), non paiement des frais de déplacement entre plusieurs sites du CFA CFPPA. Expertise à la DGER a été demandée par la SRFD et la direction de l'établissement. Le snetap régional a écrit et rencontré la direction sur ce sujet, interpellé le DRAAF en CTREA. Une tentative dans au moins un EPL (Pontivy) de remettre en cause le protocole de 1998.
	56 – EPL Le Gros Chêne – PONTIVY	annonce d'une remise en cause du protocole "considéré comme n'étant plus légal". Le passage à 1607h a aussi été annoncé comme un objectif à court/moyen terme avec aussi une ré-négociation de la grille de salaires.
CHAMPAGNE ARDENNE	10 - CROGNY	la perspective des 1607 h est clairement envisagée.
	52-CHAUMONT	application du protocole non atteinte
	10 - St POUANGE	la perspective des 1607 h est clairement envisagée
LANGUEDOC ROUSSILLON	66 – PERPIGNAN THEZA	Contractuel sur 2 centres de l'EPL : Horaire en CFA intégré à la fiche de service lycée mais sans préciser s'il s'agit d'une classe de BTS (et donc non prise en compte de la première chaire et pas d'application du coefficient BTS 1,25 par le CFA)
	34 – MONTPELLIER	Pression exercée sur les fonctionnaires (gagés et non gagés) en FCPA pour qu'ils regagnent les lycées. Protocole non mis en place dans tous les CFA et CFPPA de la région. CFPPA de Montpellier Orb Hérault par exemple. Disparité au sein d'un même EPL, Carcassonne Narbonne
NORD PAS DE CALAIS	59 – CFA DU NORD	Non respect des 648 h ( 750 h éq f-à-f ) refus du ¼ d'h BTS non prise en compte des jours fériés ( CCP se réunira le 11 / 12 sur ce sujet après consultation de l'IEA ) non prise en compte des heures de f-à-f lors de visites pédagogiques ou des chantiers extérieurs volonté affichée de créer des UFA Pression sur les représentants des personnels, difficulté à faire reconnaître les droits syndicaux
	62 - RADINGHEM	Non respect des 648 h ( protocole Vasseur) Non prise en compte de la pluridisciplinarité

OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	L'annonce des 1607 heures a été faite. Le protocole malgré les demandes du SNETAP n'est plus du tout réactivé, ni même évoqué par la direction. Comme la plupart des formateurs sont des contractuels, une pression s'exerce sur eux et beaucoup n'osent rien dire.
OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	Diminution de contrat ou licenciement des formateurs dans certains CFPPA
PAYS DE LOIRE	49 – MONTREUIL BELLAY	CFA CFPPA 720 h au lieu des 648 h
RHÔNE ALPES	74- CONTAMINE SUR ARVE	Contractuel sur 2 centres de l'EPL : Horaire en CFA intégré à la fiche de service lycée mais sans préciser s'il s'agit d'une classe de BTS (et donc non prise en compte de la première chaire et pas d'application du coefficient BTS 1,25 par le CFA)
	42 – LEGTPA Roanne Chervé	Tous les contrats de Rhône Alpes font état de 1607 h mais le FFE est variable de 648 h (postes gages) à 774. Pas d'évolution depuis 98.

#### 4.2. Dérives statutaires manifestes en CFA-CFPPA (rattrapage indu des heures par rapport à des congés maternité, à la représentation d'élus des personnels dans les instances de l'établissement,...)

BOURGOGNE	21 – EPL Quétigny- Plombières-lès- Dijon	CFA : difficulté pour faire prendre en compte les temps de formation continue des personnels, ou de participation aux instances, ou de convocations aux examens : variable selon les agents, certains se voient demander de « rattraper » les heures de face à face non effectués du fait des absences. CFPPA : inéquité de traitement entre agents, des difficultés de relation entre des agents et la Direction du Centre
	71- MACON- Davayé	Statut d'un collègue en poste gagé non respecté (coeff 1,25 pour les BTS notamment)
BRETAGNE	56 – EPL Le Gros Chêne – PONTIVY	annonce de suspension du changement d'indices au 01/09/2013 : concerne une personne qui devait passer à 431. En début 2014, 4 personnes seront concernées.
NORD PAS DE CALAIS	59 – CFA DU NORD	pression sur les représentants des personnels, difficulté à faire reconnaître les droits syndicaux
	62 - RADINGHEM	Non application du ¼ h BTS Non paiement des jours fériés Le Conseil Régional ne reconnaît pas toutes les heures de pluri (2 intervenants pour 2h comptabilisées 1 heure chacun) obligeant le CFA à jongler avec des dédoublements
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	Frais déplacement/hébergement/restauration corrections BTS ACSE non payées en 2006 2007 2008 malgré relances Pluri BTS comptabilisée 0,5 équivalent face à face pour 2 enseignants (CFA) au lieu de 1 Évaluations PIC BTS faites les samedis des portes ouvertes non comptabilisées
POITOU CHARENTES	79 – BRESSUIRE	<u>CFA-CFPPA Bressuire</u> : mise en œuvre d'une formation « mixte : publique-privée » en agroéquipement : formation publique utilisant un atelier d'une MFR

### 4.3. Autres...

BOURGOGNE	71- MACON-Davayé	Au lycée, deux sections différentes (CV et VV) rassemblées dans une même classe pour les matières générales : difficultés pédagogiques. Ceci en 2de pro, 1ere pro, term pro, BTS1 et BTS2 au CFPPA : idem avec des groupes très chargés
BRETAGNE	BRETAGNE	Interrogations dans tous les EPL à propos du devenir des postes gagés dans les CFA CFPPA. La SRFD Bretagne avait indiqué que ce dégagement serait un objectif de cette année de la part de la DGER. Une communication spécifique sur ce sujet auprès des agents inquiets s'impose urgemment. La SRFD Bretagne a adressé en début d'année scolaire un courrier à tous les agents titulaires et contractuels ACEN nommés sur deux sites (même ou EPL différents) en indiquant que l'administration régionale ne prendrait en charge qu'un seul A/R par semaine même s'il y avait d'autres déplacements. Cahier de texte numérique : la situation assez ubuesque dans les EPL de la mise en place des CTN amène le SNETAP régional à interpeller la DRAAF pour exiger un état des lieux précis PREAP : les discussions en cours sur le PREAP Bretagne permettent en ce moment d'obtenir (et/ou espérer) des modifications dans certains axes du PREAP. Retrait du mixage des publics par exemple mais maintien du parcours mixé de formation ! Dédoublings en langues et labos : des difficultés se posent pour l'utilisation des labos (de plus en plus indispensables avec les CCF de compréhension orale introduits dans les référentiels...) puisque les labos construits par le Conseil Régional comportent 18 postes... or les dédoublements ne se font qu'au 25ème élève dans les référentiels et au 20ème ou 21ème quand la note de service sur les langues vivantes de 2007 est appliquée.. ce qui devient rare !!!
	22 – MERDRIGNAC	Une collègue reçue au concours de dé-précarisation ne s'est toujours pas vu proposer de poste et reste sur les mêmes conditions salariales que l'an passé.
HAUTE NORMANDIE	27 – EVREUX	Evreux : toutes les absences pour raisons syndicales (réunions, congrès) doivent être rattrapées
	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Perte d'1 ½ temps poste administratif au CFA (redéployé sur le lycée ; ce qui engendre des problèmes d'accueil et de suivi étudiants et répartition sur des agents déjà à 100% et pas sur le même site). Au CFPPA, CAPA EER/TF pas reconduit par la région. Manque de soutien de la part des directeurs d'EPL et manque de recherche d'investissements.
PAYS DE LA LOIRE	72 – LE MANS ROUILLON	Décharge syndicale non payée au CFPPA en 2011 et 2012 Pas d'organisation des élections des représentants du personnel au conseil de centre en 2012
	44 – NANTES ST HERBLAIN	Réinterprétation unilatérale des contrats de travail au CFA/CFPPA (passage de statut formateur à statut administratif, réduction de temps de travail) Modification du système d'appel d'offre de la région Pays de la Loire

53 – LAVAL	Dispositif d'appel d'offres qui oblige de passer des conventions avec les lycées privés
49 – MONTREUIL BELLAY	mixité des publics 1ère et Term bac pro viti oeno pour rentrée 2015 validée par équipe ( vote) DRAF, et Conseil Régional

**5 – Autres / A préciser (ex. pb frais déplacement, attaques statutaires, politique régionale posant pb. - ENT, mixage, appel d'offre etc...)**

AUVERGNE	15 – AURILLAC	situation poste ESC inacceptable ( déjà transmis, voir doc à nouveau joint) poste de titulaire à rétablir poste de génie alimentaire lait à rétablir : pas de changement dans les structures donc aucune raison de supprimer. problème lié à la signature SRFD des fiches avant que les agents ne signent, lorsqu'il y a encore des erreurs.
	63 – COMBRAILLES LPA PONTAUMUR	Les frais de déplacement des collègues qui assurent le rôle de jury mettent près d'une année/au remboursement (cela implique des avances importantes de frais....)
BASSE NORMANDIE	14 – LPA VIRE	Besoin d'un poste de proviseur adjoint
	50 – LEGTA DE LA BAIE DU MONT	Manque cruel de moyens pédagogiques-Pas de gymnase et dépendance des établissements de l'EN et des infrastructures communales.-Établissement en quasi faillite ruiné par la fermeture de sa 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> , la réforme du bac pro et qui va encaisser la fin du double-flux et sans perspective d'avenir autre que la maîtrise comptable de ses dépenses.Menace de licenciements sur le court terme.- Atelier hippique:cavalerie surexploitée par rapport au nombre d'élèves (souffrance animale)
BOURGOGNE	21 – EPL CHATILLON SUR SEINE	plusieurs personne en souffrance psychologique
	21 – EPL Quétigny- Plombières-lès- Dijon	Problème dans la gestion et le respect des personnels Deux ½ décharges accordées sur la halle technologique pour remplacement directrice halle. Pas de poste de technicien pour l'atelier technologique.
BRETAGNE	22 – MERDRIGNAC	L'ENT ne fonctionne toujours pas au 12/11/13...
CENTRE	CENTRE	CHSCTREA : compétences toujours contestées RI envoyé à l'expertise à Paris.. toujours pas de secrétaire nommé
	37 – LEGTA TOURS- FONDETTES	Sur CFA, financement bloqué par la région Centre. Sur CFPPA, subvention stagiaire trop faible, ce qui conduit à un déficit chronique.... Tendance à la mixité des publics.
HAUTE NORMANDIE	27 – CHAMBRAY DANVILLE	Moyens qui restent insuffisants pour les auto-remplacements (concours déprécarisation) ;
ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	CHSCTREA - refus de nommer un secrétaire car toujours aucun moyen d'octroyer pour fonctionner
	77 – EPL La Bretonnière	Pression au départ pour une ACB administrative -suite à une inspection-
LANGUEDOC ROUSSILLON	LANGUEDOC ROUSSILLON	Pour l'établissement de Nîmes, la DRAAF-SRFD a attribué 300 000 € en ponctionnant les crédits des bourses à caractères sociaux afin d'abonder le fond de roulement de l'établissement. La DRAAF SRFD LR rédige une réglementation particulière pour assurer les permanences de sécurité et a rédigé une note de service dans ce sens. La DRAAF SRFD LR a une définition particulière de logé par nécessité absolue. LA DRAAF SRFD LR a refusé de réunir la cellule de veille.

	34 – MONTPELLIER	Pour les frais de déplacement des personnels nommés sur deux sites, l'administration régionale prend en compte la résidence personnelle de l'agent. Un titulaire IPEF dont l'affectation administrative est le LEGTA de Montpellier effectue son service au LPA de Pézenas. Cette situation résulte de la pression des parents auprès d'une administration très attentive à leur requête. Une contractuelle à mi- temps assure le service sur Montpellier.
LIMOUSIN	LIMOUSIN	Danger sur les visites médicales pour les stages: jusqu'à présent les médecins de la MSA assuraient ces visites. Depuis 2/3 ans la MSA ne peut/veut plus assurer ces visites. C'est l'établissement qui a dû trouver une solution : un médecin à la retraite ( certifié médecin du travail tout de même ). Aucune recherche de solution « globale » de la DRAAF; Notre solution ne va pas être éternelle.....
LORRAINE	55- BAR LE DUC -VERDUN	A prendre en compte la présence des CFA et la mutualisation de certains services ( ici, chauffeur, doc, AE, ménage, maintenance...) Les difficultés financières des centres et la mauvaise prise en compte par le Conseil régional impliquent un alourdissement du travail et une mauvaise visibilité et lisibilité des situations Pas de FSL cette année encore
	57- CHATEAU SALINS	Projet de fusion Courcelles-Château en arrêt (confirmation dans le projet d'établissement). Direction unique et rapprochement maintenu .Développement de l'apprentissage (DIMA avec le CFA de Courcelles) et formation adulte (formation service sur le site et géré par l'AFPA et le GRETA) au sein d'un UFA en construction, donc dans des conditions anormales. Multiples sollicitations des enseignants pour participer aux différents forums et salons et autres actions de promotion (centenaire de l'établissement). Stigmatisation des non-participants, y compris lors des entretiens bilan de fin d'année. Multiplication des courriels.
MIDI PYRENEES		Nous tenons par ailleurs à réaffirmer notre souhait de disposer d'un PREA Public. Maintien refus DRAAF-SRFD !
	32 – LPA RISCLE	Pas d'infirmière
	65 – VIC EN BIGORRE	Mixage en BPREA 2 du fait d'un recrutement faible en stagiaires Sous services importants et échanges de services avec le lycée très confus ( en zoot : des heures faites par un prof en sous service alors qu'il existe aussi du sous service des formateurs sur le CFPPA...)
	82 - LEGTA MONTAUBAN	ENT difficultés financières pour équiper correctement les salles de cours
OUTRE MER GUYANE	97- EPLEFPA de Guyane.	Les enseignants stagiaires des DOM n'ont pas bénéficié de la totalité de la formation dont des temps forts : sur le handicap et la dyslexie, les situations difficiles en classe, l'évaluation et les bulletins scolaires, gérer l'hétérogénéité des classes, prévention des comportements additifs des jeunes et approche du théâtre.

OUTRE MER REUNION	97 – ST PAUL	<p>Instauration par la direction de journées banalisées pour les enseignants afin de remédier aux petites vacances qui commencent en milieu et s'arrêtent également en milieu de semaine. Les élèves étant autorisés à ne rentrer que le lundi. Problème, tous les collègues qu'ils aient cours ou non sont convoqués à ces journées banalisées.</p> <p>Nous assistons non seulement à une déréglementation mais à une dérive managériale comparable au privé. A titre d'exemple, la journée banalisée sur le projet d'établissement. La présence de tous était obligatoire que l'on ait cours ou pas.</p> <p>La direction met en place des EDT annualisés qui changent toutes les semaines même pour les PCEA qui eux doivent avoir un EDT hebdomadaire. Souvent le vendredi soir, certains collègues notamment de BTS ignorent leur EDT du lundi qui suit.</p>
OUTRE MER MARTINIQUE	972 – CROIX RIVAIL	<p>Non remplacement du proviseur adjoint parti depuis le 18 septembre en arrêt maladie pour au mois 6 semaines. Solution actuelle 100 HSE pour la collègue qui cumule son 100% et ses heures pour régler tous les problèmes de ce poste (Fiches de service, EDT pas fait à la rentrée, inscription élèves...)</p>
OUTRE MER GUYANE	97- EPLEFPA de Guyane.	<p>Fiche de poste d'un enseignant stagiaire ne respectant pas la spécialité sur laquelle il est en voie de titularisation</p> <p>Refus de formation continue (parfois 3° demande) pour raison budgétaire</p> <p>Peu de formation continue des personnels sur l'EPLEFPA de Guyane</p>
PAYS DE LOIRE	PAYS DE LOIRE	CHSCTREA - refus de nommer un secrétaire car toujours aucun moyen d'octroyer pour fonctionner
	53 – LAVAL	ENT imposé par la région sans aucune concertation
	72 – LE MANS ROUILLON	Problème de surveillance d'examen non payée pour une Assistante d'Education depuis juin 2012 . - ENT : Pas de cahier de texte numérique , normalement mise en place cette année. Demande par le SNETAP d'une réunion sur condition d'utilisation et aspects éthiques avant la mise en place depuis plus de 6 mois, toujours pas faite - Mixage des parcours en Agro Equipement.
	85 – LYCEE NATURE	Des problèmes de financement de la pédagogie, le budget de l'epl stagnant et les dépenses de fonctionnement augmentant, il en reste moins pour la pédagogie.Ce qui ce traduit par moins de sorties, moins d'intervenants, ...
PICARDIE	80 – BAIE DE SOMME	Le labo est devenu obsolète.
POITOU CHARENTES	16-POITOU- CHARENTES- TOUS	<p><u>Legta Bourcefranc</u> : sasu décharge syndicale FO pas compensée</p> <p>.-<u>Legta Angoulême</u> : stagiaires : l'epl doit avancer des frais de déplacement car l'Enfa ne rembourse que la facture globale. Médecine du travail : refus de la MSA, pour l'instant impossibilité de trouver un médecin en Charente.</p> <p><u>Legta Angoulême</u>, <u>legta Surgères</u> : mise en œuvre du cahier de texte électronique mais le câblage et les équipements informatiques dépendent du conseil régional et ne sont pas toujours disponibles. --</p>

1 - R

2 - C

3 - I

4 - C

5 -  
app

**Cor**



**Enquête réalisée en novembre 2013 auprès des établissements d'enseignement agricole publics**

**Rejet d'élèves et encadrement affaibli**

1. Maintien de nombreux plafonds d'effectifs (avec refus d'inscriptions d'élèves ayant fait le choix de l'EAP)
2. Dégradation des contrats des AVSI et besoin d'accompagnement des jeunes handicapés non couverts
3. Postes d'Assistant d'Éducation détournés des tâches inhérentes aux fonctions / contrats des AE : travail d'AVSI, de secrétariat vie scolaire, de documentation...) et/ou dotations insuffisantes
4. Autres...

**Cadre horaire réglementaire non respecté et conditions d'étude abaissées**

1. Heures obligatoires non attribués (cours, TP/TD, pluri), circulaire sur les heures groupes à effectif réduit non appliquée (seconde GT, bac S)...
2. Non application des dédoublements réglementaires, heures de décharge laboratoire, heures majorées artificiellement sur les fiches de service, non application de la note service Langues Vivantes
3. Options facultatives non financées dans le cadre de la DGH
4. Autres...

**Personnels précarisés, non remplacés**

1. Non remplacement annoncé des professeurs stagiaires
2. ATL (administratifs, TFR) non remplacés, dotations insuffisantes
3. Santé sur fond d'absence d'infirmier-e-s, de visites médicales à la charge des familles...
4. Précarité accrue avec des contrats 10/12, 6 mois...
5. Autres...

**Conditions de travail dégradées en CFA-CFPPA**

1. Passage en force à 1607h dans certains CFA-CFPPA, en rupture avec le Protocole de 1998 toujours en vigueur (vers 648h)
2. Dérives statutaires manifestes en CFA-CFPPA (rattrapage indu des heures par rapport à des congés maternité, à la représentation d'élus des personnels dans les instances de l'établissement,...)
3. Autres...

**Autres / A préciser (ex. pb frais déplacement, attaques statutaires, politique régionale posant pb. - ENT, mixage, tel d'offre etc...)**

**Commentaires**